

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 03/11/06

Absentes : Liliane Geneyton et Michèle Sauvignet avec pouvoirs donnés à Louis Bouchet, Yvonne Maisse

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil précédent, informe des demandes de permis de construire en-cours et aborde ensuite l'ordre du jour.

1. INTERCOMMUNALITE

M. le Maire et Mme Chazal rendent compte des dernières réunions de bureau et de conseil de la communauté de communes.

Après vote à bulletin secret, il a été décidé que la gestion de la crèche serait confiée à une structure privée (24 voix pour une gestion déléguée, 19 pour une gestion directe et 2 bulletins nul et blanc).

La convention avec le centre culturel de Goutelas a été approuvée à l'unanimité, moins une voix.

Un bilan des contrats enfance et jeunesse a été commenté en séance, l'année 2006 étant une année de renouvellement de ces procédures, mais sans aucune certitude quant à la participation du partenaire financier principal qu'est la CAF.

L'accueil d'une étudiante en 2^{ème} année de Master « conseil en développement territorial » à l'université Jean Monnet en stage sur novembre et décembre puis en apprentissage sur l'année civile 2007 a été adopté à l'unanimité moins une voix. L'alternance de 3 semaines à la communauté et d'1 semaine à l'université devrait permettre de soulager Patricia, qui doit désormais assurer le suivi du dossier culture 2000.

Le dossier culture 2000 a été exposé, ainsi que les actions projetées dans le cadre du 400^{ème} anniversaire de *L'Astrée* : reportage photographique, plan de gestion du grand pré, créations artistiques, ouvrage présentant les gravures de *L'Astrée*, colloque à Goutelas pour le 14 juillet, visites thématiques du pays d'art et d'histoire... une première rencontre de travail des 3 partenaires grec (municipalité de Tégée), français et allemand (fondation culturelle du classicisme de Weimar) a eu lieu le week-end dernier à Weimar.

La convention d'objectifs entre l'Etat et la communauté de communes a été prolongée jusqu'en juillet 2007 pour permettre la signature des contrats d'avenir. Une association va être constituée pour la Maison de l'emploi du Forez qui a été labellisée par l'Etat et qui permet de valider et de viser l'amélioration du fonctionnement actuel des services d'aide à l'emploi et à la formation en 16 points répartis sur le territoire et non pas en un seul lieu. Bernard Chapelon et Fernand Fantin seront respectivement titulaire et suppléant pour représenter notre communauté au sein de cette association.

Les règlements actualisés de la salle des sports et de la déchèterie ont été approuvés à l'unanimité.

Une décision budgétaire modificative a été nécessaire, et le principe de financer la moitié du coût d'installation d'une passerelle à Biterne pour agrandir un sentier de randonnée en lien avec la fédération de chasse a été accepté.

2. TARIFS COMMUNAUX pour 2007

Le conseil municipal a voté les nouveaux taux suivants pour 2006 :

	2007	Rappel 2006
REDEVANCE ASSAINISSEMENT		
Forfait quelque soit la consommation	36 euros	35 euros
De 1 à 70m ³ d'eau consommés	0,62 euros/ m ³	0,60 euros/ m ³
Plus de 70 m ³ d'eau consommés	0,31 euros/ m ³	0,30 euros/ m ³
Au dessus de 200 m ³ d'eau consommés Avec base facturable limitée à 200 m ³ pour les agriculteurs de la commune	0,11 euros/ m ³	0,10 euros/ m ³
DROIT de BRANCHEMENT au RESEAU d'ASSAINISSEMENT		
Forfait pour une construction neuve	1 600 euros	1 550 euros
Frais de participation forfaitaire pour une habitation existante	800 euros	775 euros

CONCESSIONS dans le CIMETIERE		
Pour 50 ans	155 euros/m ²	155 euros/m ²
Pour 30 ans	130 euros/m ²	130 euros/m ²
LOCATION DE LA SALLE DES FETES		
Pour un habitant ou une association de la commune (lors du banquet annuel des classes ou de manifestations à but caritatif, la salle pourra être mise à disposition gratuitement)	185 euros et 270 euros de caution	
Vins d'honneur	50 euros et 150 euros de caution pour les extérieurs à la commune	
Heure de ménage supplémentaire au-delà de 5 h	10 euros/h	
GARAGES COMMUNAUX		
	80 euros/trimestre	75 euros/trimestre
	70 euros le petit	70 euros le petit
GARDERIE PERI-SCOLAIRE		
	1 heure	1,70 euros
	½ heure	0,85 euros
	¼ d'heure	0,42 euros
		1,60 euros
		0,80 euros
		0,40 euros

Il est décidé, à l'unanimité, de tester de **nouveaux horaires à la garderie scolaire**, à la demande de certains parents. Ainsi, jusqu'à fin décembre, la garderie sera ouverte le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h. Pour le moment, les agents communaux concernés ne voient pas leur contrat de travail modifié, cela passera par des heures complémentaires rémunérées (1/4 heure en plus pour Mme Delauche et ½ heure en plus pour Mme Chazal par jour). L'estimation du surcoût annuel si le système devait être maintenu est de 1 522 euros.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Il a été décidé d'accorder un avantage aux agents communaux en leur accordant le bénéfice d'une gratuité de location de la salle des fêtes par an pour des réunions familiales qu'ils organiseraient. Mme Geneviève Palley est régisseur de la régie d'avances de la commune, permettant de régler en espèces les frais d'affranchissement. Il est décidé de porter le montant de cette régie d'avances à 150 euros pour plus de facilité.

Le poste d'agent des services techniques dont la création a été décidée lors du dernier conseil n'a pas encore pu être publié, l'avis du comité technique paritaire étant nécessaire et la prochaine réunion n'est qu'à la fin du mois de novembre.

Le contrat d'Eric Veluire a été renouvelé jusqu'à fin décembre, le contrat d'accompagnement à l'emploi de Patrick Colombet arrive à échéance au 17/01/07.

4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

M. le Maire rappelle le calendrier des prochaines échéances électorales : élections présidentielles 22/04 et 6/05 2007, élections nationales 10/06 et 17/06 2007. Les municipales ayant été repoussées en mars 2008, c'est un budget d'une année civile complète que nous allons préparer.

La situation de la trésorerie communale est rétablie, la ligne de crédit a pu être remboursée avec les rentrées de subventions. Il reste une dernière facture à honorer sur le chantier de la station de Corbes, les soldes de subventions pourront être demandés.

M. le Maire évoque ensuite les décisions prises qui ont des incidences sur la construction du budget pour 2007 :

Personnel : l'engagement sous condition de Jean-Claude Laurendon devrait intervenir en-cours d'année 2007, le 2^{ème} poste d'agent technique créé devrait être pourvu en 2007 (surcoût estimé à 22 000 euros), une augmentation du temps de travail de Mme Barthélémy pourrait lui être proposée au moins pour 2 heures par semaine, soit 35 heures de secrétariat par semaine pour une commune comme Marcilly, ce qui paraît tout à fait raisonnable (surcoût possible de 1 365 euros à l'année), l'éventuelle prolongation de la modification des horaires de la garderie ci-dessus décidée a été chiffrée à 1 522 euros pour une année.

Achats et travaux : travaux engagés ou dont les financements extérieurs ont été sollicités :

Le programme de voirie déposé fait état de prévisions de dépenses de plus de 95 000 euros HT dont on ne sait pas encore quel montant pourra être subventionné.

Le chantier de l'église sera lancé le 29/11 prochain avec les 6 entreprises concernées, tous les lots ayant finalement pu être attribués :

Maçonnerie : Entreprise DEMARS

Peintures murales : Annie ANDRE

Ferronnerie : ELEMENTA

Menuiserie : GUESNE

Vitreaux : BARROIS

Electricité : ROCHARME

Signature des marchés prévue le 29 novembre 2006. L'enlèvement du mobilier sera réalisé courant novembre. Le montant prévisionnel de dépenses est de 175 000 euros HTVA (taux d'aide attendu : 75%).

La reprise du réseau unitaire d'assainissement a été chiffrée à 125 000 euros TTC et les demandes de subvention sont en cours d'instruction.

La sécurisation du virage des Rameys avec reprise partielle de la voie ont été déposées au Conseil Général au titre des amendes de police

La décision de financement de l'étude de traversée du centre-bourg par la Région devrait intervenir d'ici la fin du mois de novembre, de même pour les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional. Le bureau d'études en a été averti et pourra commencer rapidement ses préconisations. Des projets d'investissement en découleront.

L'enveloppe de crédits pour l'entretien de la voirie devrait être maintenue à 25 000 euros.

De nouvelles dépenses à engager sont ensuite discutées :

- reprise de l'installation électrique des cloches de l'église (devis à 1 395 euros)
- changement de la toiture du local des boules des écureuils (problème d'amiante)
- mur du cimetière
- équipement informatique à l'école
- abri-bus à La Garde/Château Gaillard
- vidange et nettoyage de la 1^{ère} cuve de la station de Say
- achat de matériel de fauchage et d'entretien
- poursuite de l'effort en assainissement collectif (raccordement de foyers à Corbines, étude de réseau à Maure...).

5. ASSAINISSEMENT

M. le Maire donne lecture du courrier reçu de la commune de Marcoux s'agissant de la possibilité de raccorder certains foyers de Marcilly à la station qu'ils viennent de terminer à La Tuilerie. Il s'avère que la station n'aurait pas été suffisamment dimensionnée. M. le Maire s'étonne tout de même de certains arguments avancés dans cette lettre à laquelle il donnera réponse.

Une réunion d'information sur le SPANC service public de l'assainissement non collectif a été organisée, ce service concerne une centaine de foyers sur Marcilly dont une vingtaine concentrés sur Maure, où il y aura peut-être lieu d'envisager les possibilités de mise en place d'un réseau collectif.

Le chantier de Corbes n'avait pas été réceptionné définitivement, des travaux complémentaires devant être réalisés, ce qui est désormais fait ; les travaux devraient se monter à 360 000 euros TTC pour 204 000 euros de subventions, soit un solde à la charge de la commune de 156 000 €.

6. VOIRIE ET BATIMENTS

- Le document d'arpentage nécessaire au rétablissement du chemin des Plantées sur une largeur de 3m environ, là où il est interrompu, est en-cours de signature par les 6 propriétaires concernés.

- Le chantier de sécurisation des abords des terrains de foot et de tennis sera terminé sous 2 semaines. Un arrêté de limitation de la vitesse sera également pris pour réglementer cette zone très fréquentée.
- Le changement de lampes au stade pour passer tout l'éclairage au blanc a été réalisé gracieusement par l'entreprise ETDE.
- L'éclairage de la place de la mairie doit encore donner lieu à quelques améliorations, les écoreuils doivent être posés d'ici au 1^{er} décembre, un système de spots supplémentaires éclairés à la demande, notamment pour le soir du marché, va être testé.
- Les services de La Poste ont été sollicités pour connaître les raisons du mouvement de personnel à Marcilly qui s'est fait sans qu'à aucun moment la commune n'en soit avertie. Le conseil craint que ces changements ne cachent une volonté de diminuer encore les plages d'ouverture des petites agences.
- Les services du courrier de La Poste ont sollicité la commune pour relever le problème d'absence des noms sur les boîtes aux lettres.

Il est demandé à tous les habitants de Marcilly de bien vouloir placer leurs boîtes aux lettres homologuées en limite de voie publique, d'y mentionner le nom et les prénoms des résidents du foyer pour faciliter la distribution du courrier par les agents de La Poste.

- La commune est même sollicitée pour donner des noms de voie et des numéros aux foyers, ce que le conseil ne souhaite pas réaliser vu son caractère rural. En revanche, des cartes avec les noms et les limites des différents lieux-dits leur seront communiquées.

7. DIVERS

- La subdivision de la DDE de Boën Noirétable n'est plus compétente pour les demandes de permis de construire, qui doivent désormais être directement déposées à Montbrison.
- Une note des services fiscaux est distribuée à tous les conseillers présents sur la possibilité d'instaurer une taxe sur les cessions à titre onéreux, qui sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Suite au contrôle du recensement complémentaire réalisé en date du 1^{er} octobre, il s'avère que le nouveau chiffre de la population de Marcilly non seulement a été confirmé mais même dépassé. La population légale est ainsi de **1 249** à laquelle s'ajoutent les résidences secondaires pour 57 soit une population DGF de **1 306**.
- La préparation de la 2^{ème} édition de la St Nicolas a mobilisé de nombreux commerçants et associations pour la première réunion. La date a finalement été avancée au 1^{er} décembre.
- Une réunion a eu lieu le 18 octobre, à l'initiative de la Direction de l'Environnement (DIREN), sur les possibilités de sites inscrits au titre de la protection du paysage ; une autre réunion est prévue le 6 décembre à 10h.
- M. le Maire rappelle le dispositif du service civil volontaire dont une information a été donnée à tous les conseillers. Une réunion est organisée le 15 novembre en Préfecture. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.
- M. le Maire a été contacté par La Liberté, Communes de la Loire et par TL7
- L'aménagement du terrain Magnan sera finalement pris en charge par la communauté de communes du Pays d'Astrée dans le cadre de l'aménagement du point de départ du chemin d'Amasis.

Commémoration du 11 novembre : Samedi 11 novembre 2006 à 11 heures devant le Monument aux morts

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 15 décembre à 20h30.

Les vœux du Maire 2007 seront présentés à la population le samedi 6 janvier à 18 heures.